

2017-73. LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS – SITE SAINT-LOUIS

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 31

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Jean-Claude LANDREAU à Frédéric NEVEU, Mélissa TROUVE à Marcel GINOUX, Jean ENGELKING à Nelly VEILLET, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

Secrétaire de séance : Madame Annie TENDRON

Date de la convocation : 27 juin 2017

Date d'affichage : 12 JUIL. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'afin de renforcer l'attractivité de son centre-ville, la Ville de Saintes a engagé une réflexion sur la requalification du site de l'ancien Hôpital,

Considérant que ce projet s'insère dans un programme global de rénovation de la Ville et dans ses différentes actions et projets. Le site Saint-Louis ayant toujours eu des fonctions fortes et symboliques pour les Saintais, il sera proposé le développement des services d'aides à la personne pour maintenir cette identité et l'image du site.

Considérant que la requalification du site Saint Louis doit ainsi contribuer à renforcer l'attractivité de son centre-ville, à renouveler son offre en matière de logements, d'hôtellerie, de services à la population et à demeurer attractif au niveau de l'offre touristique. L'objectif principal est de créer un nouveau quartier de ville comprenant une mixité fonctionnelle (logements diversifiés, services, activités hôtelières, ...) et une densité urbaine importante.

Considérant que la démarche de l'appel à projets « Site Saint-Louis » vise à mobiliser des opérateurs pour qu'ils puissent proposer des solutions innovantes d'un point de vue technique, juridique et financier. La procédure d'appel à projets consiste en deux phases distinctes : une première étape dite de candidature visant à sélectionner trois équipes qui seront autorisées à participer à la seconde phase. Cette dernière permettra de sélectionner l'équipe lauréate, qui sera retenue sur la base d'un projet urbanistique et architectural, accompagné d'une offre financière.

Considérant que le groupement sélectionné à l'issue de cet appel à projets devra réaliser un programme qui comprendra notamment :

- des logements de haute qualité résidentielle,
- un hôtel de standing,
- une résidence pour personnes âgées,
- quelques commerces de proximité et la restauration.

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 22 juin 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer:

- Sur le lancement d'un appel à projets sur le site Saint Louis,
- Sur la validation du périmètre du terrain faisant l'objet de l'appel à projets, conformément au document annexé,
- Sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tout acte en lien avec l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 7 (Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD en son nom et en celui de Renée BENCHIMOL LAURIBE, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Requalification du site Saint-Louis

Périmètre de l'appel à projets

